

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 MAI 2019

L'an deux mil dix neuf le vingt neuf mai à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur MAILLE Antoine, Maire ;

Etaient présents : ÈDELINE R, DESORMEAUX G, DAGUIN R, DESLANDES M, LIGNEL G, MAILLE A, CUADRADO K, DUTOT F, GROUSSARD P, PILAT A, LAIZÉ G, RUAUX JC, BIANCHI M.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : BÉRANGER D, BLIN C,

Date de convocation : 23 mai 2019                      Date d'affichage : 31 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15                      Présents : 13                      Votants : 13

*Sont examinés les points à l'ordre du jour.*

### **1 - réalisation d'une sente piétonne – demande de fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération de Lisieux**

#### **Délibération n°2019-15**

Vu la délibération n°2018.091 du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie en date du 27 septembre 2018 ayant pour objet la création de fonds de concours destinés aux communes membres qui s'inscrivent dans le développement d'un rapport ville-campagne constructif afin de permettre à leurs habitants de bénéficier d'un haut niveau de services, et dont les modalités d'application sont définies dans la charte d'attribution des fonds de concours

Vu la charte d'attribution des fonds de concours qui stipule que le projet d'une commune membre doit présenter un intérêt pour l'attractivité du territoire,

Considérant que la commune de Marolles est reconnue pôle de proximité dans le SCOT (Schéma de cohérence territoriale),

Considérant que l'école de la commune de Marolles accueille des enfants des communes voisines,

Considérant que dans ces anciens documents d'urbanisme (POS, PLU) la commune a inscrit un emplacement réservé sur un terrain de 4400 m2 jouxtant l'école affecté aux équipements scolaires, repris dans le PLUi sous le numéro ER n°47,

Considérant que dans l'étude préalable à la réalisation du lotissement le Tourniquet en 2007, il a été préconisé de réaliser une liaison douce entre le village ancien et le quartier

nouvellement construit afin de faciliter les déplacements à pied pour limiter le passage des véhicules dans le bourg autour de l'école.

Vu la délibération n°2018-35 du conseil municipal en date du 28 décembre 2018, ayant pour objet l'achat de l'emplacement réservé n°47 auprès du propriétaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2019.021 de l'Agglomération Lisieux Normandie en date du 31 janvier 2019 ayant pour objet la révision allégée n°5 du PLUI de LINTERCOM Lisieux Pays d'Auge Normandie pour permettre la réalisation de nouveaux projets recevables au regard des orientations du PLUI et ; notamment la création d'un nouveau cimetière sur la commune de Marolles, ainsi que la réalisation d'une sente piétonne à Marolles,

Vu l'inscription d'un programme d'investissement au budget 2019 de la commune pour la création d'une sente piétonne agrémentée d'une aire de jeux sur l'emplacement réservé en cours d'acquisition,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal sollicite auprès de la communauté d'agglomération un fonds de concours pour venir en aide au financement de ce projet qui s'élève à la somme de 43 648 € HT

Ce projet sera financé pour une part à l'aide du fonds sollicité, le solde sera financé sur les fonds propres de la commune.

## **2 - Remplacement huisseries salle polyvalente**

### **Délibération n°2019-16**

Monsieur le Maire présente au conseil des devis concernant la rénovation des huisseries de la salle polyvalente :

- L'entreprise DUHUTREL de Thiberville pour un montant HT de 24 358.00
- L'entreprise EVAIN de Lisieux pour un montant HT de 19 373.94
- L'entreprise A4 Rénovation de Lisieux pour un montant HT de 22 609.56
- L'entreprise CARRE de Pont l'Evêque pour un montant HT de 30 413.20

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise EVAIN Fermetures du Pays d'Auge pour un montant de 19 373.94 € HT soit 23 248.73 € TTC

## **3 - Réfection des peintures extérieures de l'école**

### **Délibération n°2019-17**

Monsieur le Maire présente au conseil des devis pour la réfection des peintures extérieures du bâtiment 1 de l'école :

- L'entreprise Foret d'Asnières (Eure) pour un montant de 7 408 € HT

- L'entreprise Harmonie Peinture de Bourgeauville (Calvados) pour un montant de 2 879.37 € HT
- L'entreprise CAUVIN de Lisieux pour un montant de 4 691.60 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Harmonie Peinture pour un montant de 2 879.37 € HT soit 3 455.24 € TTC.

#### **4 - Etude terrain potentiel réalisation du projet cimetière**

##### **Délibération n°2019-18**

Vu la délibération du conseil municipal n°2018-36 en date du 28 décembre 2018 ayant pour objet le projet de création d'un nouveau cimetière sur une parcelle à proximité du bourg cadastrée section A n°166, classée en zone A du PLUi,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2019.021 de l'Agglomération Lisieux Normandie en date du 31 janvier 2019 ayant pour objet la révision allégée n°5 du PLUI de LINTERCOM Lisieux Pays d'Auge Normandie pour permettre la réalisation de nouveaux projets recevables au regard des orientations du PLUI et ; notamment la réalisation d'une sente piétonne à Marolles, ainsi que la création d'un nouveau cimetière sur la commune de Marolles,

Vu la consultation de bureaux d'étude pour réaliser les analyses de sols nécessaires à la faisabilité d'un cimetière sur la parcelle précitée avec l'aval du propriétaire,

Monsieur le Maire présente au conseil un devis du bureau d'étude ERDA Géotechnique d'Argences (Calvados) pour la réalisation d'une mission de type G1 de la norme NF P 94-500 de novembre 2013 relative aux Missions d'Ingénierie Géotechniques sur la parcelle susvisée pour un montant de 2 000.00 € HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte ce devis pour réaliser cette mission pour un montant de 2 000.00 € HT soit 2 400.00 € TTC.

#### **5 - Travaux de restauration d'une façade de l'église**

##### **Délibération n°2019-19**

Vu la nécessité d'entretenir les bâtiments communaux,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise BD Maçonnerie Générale de FUMICHON (Calvados) pour la restauration de la façade de l'église parallèle à la route départementale qui s'élève à la somme de 21 699.96 € HT.

Le conseil municipal accepte ce devis et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la réalisation de ces travaux.

## **6 – Questions diverses**

***Défense incendie vérification du débit des poteaux incendie sur la commune.*** Monsieur le Maire présente au conseil un devis de Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux pour la vérification du débit des poteaux incendie qui s'élève à la somme de 432. € HT soit 518.40 € TTC. Le conseil accepte ce devis

***Portillon du calvaire chemin du Vert Viquet et porte du cimetière.*** Il est proposé d'étudier la réfection du portillon du calvaire ainsi que la porte du cimetière du bourg.

Fait et délibéré en séance les : jour, mois et ans susdits.